

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la route des Eyssagnières

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de GAP

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Roger DIDIER, Maire

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique : 6, sous rubrique : a Route d'une collectivité locale de moins de 10km	Construction d'une route à 2 x 1 voie avec voie verte de 2,4 km

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lors de la mise en service de la section centrale de la rocade de Gap, la route des Eyssagnières (RD291) va jouer le rôle de section Sud. Cette route, située en périphérie immédiate de la ville de Gap, connaît une urbanisation de ses abords, principalement par le biais de zones économique et d'habitat.

Son niveau de service n'est plus adapté : nombreux accès directs et carrefours, peu d'aménagements de sécurité, peu de trottoirs, absence d'aménagements cyclables... Cette voie urbaine n'est plus adaptée à sa vocation actuelle et elle l'est encore moins pour sa vocation future.

Il est retenu un aménagement de type boulevard urbain limité à 70 km/h (AU70), tel que défini par le guide des voies structurantes d'agglomération du CEREMA.

Il est prévu un aménagement de 2,4 km entre le carrefour du Sénateur et la RN85 sud appuyé sur la route existante et sur des sections neuves. Il comporte une chaussée à 2 x 1 voie de 3,50 m longée par une voie verte de 3 m et des espaces verts sur tout le linéaire. Trois nouveaux carrefours giratoires seront aménagés en plus de celui du Sénateur déjà reconfiguré. Un ouvrage d'art devra être construit au-dessus de la voie ferrée.

La Ville de Gap est Maître d'Ouvrage unique des études et procédures préalables à la DUP par convention avec la DREAL PACA, la Région Sud et le Département des Hautes Alpes.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Gérer la superposition entre le trafic de transit et le trafic local en vue de la mise en service de la section centrale de la rocade,
- Sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers de la route des Eyssagnières,
- Assurer une bonne insertion de l'aménagement avec son environnement et ses abords,

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 2 ans.

Ils feront l'objet d'un phasage technique et financier. Sous réserve de la suite des études, ils se dérouleront comme suit :

- Libération des emprises,
- Construction des carrefours et rétablissement des accès,
- Construction du pont sur la voie ferrée,
- Construction de la section courante,
- Travaux d'espaces verts et mesures d'accompagnement,
- Finitions,

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'a pas vocation à générer de trafic automobile, mais gérer la superposition entre le trafic de transit et le trafic local.

Il crée une infrastructure cyclable maillant divers aménagements existants et ayant vocation à augmenter et sécuriser l'usage du vélo et de la marche à pied.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concertation au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme,  
Dossier loi sur l'eau (Voir CR réunion DDT05 du 22 avril 2021) :  
- 2.1.5.0 : Rejet d'eau pluviale projet + BV intercepté,  
- 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides  
Dérogation CNPN (selon résultat des inventaires faune flore en cours),  
Archéologie préventive (si prescrit),  
Déclaration d'Utilité Publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet :	2,4 km
Nombre de carrefours :	3 giratoires
Profil en travers type :	7m de chaussée, 2m d'espaces verts, 3m de voie verte,

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route des Eyssagnières à Gap

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 03' 18" \_ Lat. 44° 33' 27" \_

Point d'arrivée :

Long. 06° 03' 14" \_ Lat. 44° 32' 17" \_

Communes traversées :

Gap

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Gap
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Département des Hautes Alpes
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide est cartographiée entre le carrefour du Sénateur et l'école des Eyssagnières. A ce stade des études, il n'est pas acté s'il y aura une emprise. Si tel était le cas, elle serait faible, de l'ordre de 300 m <sup>2</sup> . Ce point fera l'objet d'une procédure loi sur l'eau avec la DDT05 (3.3.1.0). Les délimitations de zones humides ont fait l'objet d'une étude pédologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé par arrêté préfectoral le 23 novembre 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur (zone spéciale de conservation) à 1,5km au plus proche.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de déblais qui ne pourront être utilisés au sein de l'opération seront stockés en vue de leur réutilisation sur d'autres chantiers. Les déblais ont été fortement optimisés en ajustant le tracé dans la partie sud. A l'axe, de 7,38m à 2,67m de hauteur maximum.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'approvisionnement en matériaux pour les remblais d'accès de l'ouvrage d'art de franchissement de la voie SNCF et matériaux de construction de chaussée.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extrait du diagnostic environnemental : "Il faut souligner que le fuseau d'étude, situé en bordure de la tache urbaine de Gap, est peu attractif pour la faune sauvage du fait de la réduction des espaces naturels, de leur banalisation, de leur manque de connectivité vers des espaces plus riches, de l'artificialisation des sols et du dérangement occasionné par l'activité humaine. Seules des espèces ubiquistes peuvent s'installer sur ce territoire."
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extrait du diagnostic environnemental : "Il faut souligner que le fuseau d'étude, situé en bordure de la tache urbaine de Gap, est peu attractif pour la faune sauvage du fait de la réduction des espaces naturels, de leur banalisation, de leur manque de connectivité vers des espaces plus riches, de l'artificialisation des sols et du dérangement occasionné par l'activité humaine. Seules des espèces ubiquistes peuvent s'installer sur ce territoire."

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un emplacement réservé inscrit au POS de la ville en 1976. L'usage est en majorité agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléas glissement de terrain, inondation et torrentiel : Non concerné (à proximité) Aléa retrait gonflement des argiles : Niveau faible Aléa ravinement : Niveau fort sur 10 ml au franchissement du point bas entre le carrefour du Sénateur et les Eyssagnières, non concerné ailleurs,
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué dans les objectifs, le projet n'a pas vocation à générer du trafic automobile mais gérer la superposition du trafic de transit et du trafic local suite à la mise en service de la section centrale de la rocade.  Le projet maille des aménagements cyclables existants. Il a pour but de sécuriser et encourager la pratique du vélo.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores liées à la circulation routière font l'objet d'une étude acoustique qui définira les modalités de protection ou d'atténuation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage de certains espaces publics est prévu lorsque le projet traverse des zones déjà éclairées.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols feront l'objet d'une régulation avant rejet au milieu naturel. Le volume de la rétention correspond à la différence entre le débit du terrain à l'état initial et le débit généré par le projet. La différence entre ces deux débits sera retenue pendant 20 minutes pour une pluie d'occurrence vingtennale. Le débit de fuite de la rétention sera celui du terrain à l'état initial.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un emplacement réservé inscrit au POS de la ville en 1976. L'usage est en majorité agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet n'est concerné par aucun zonage réglementaire. Il ne franchit aucun cours d'eau. Il se situe dans une zone périurbaine, sur un emplacement réservé qui a permis depuis 1976 d'articuler l'évolution du territoire autour de ce projet.

L'emprise éventuelle sur des zones humides, si elle ne peut être évitée, sera traitée et compensée dans le cadre d'une procédure loi sur l'eau. L'inventaire faune flore en cours permettra d'identifier les éventuelles espèces protégées et prendre des mesures adaptées (procédures dérogation CNPN).

En terme de paysage, le parti d'aménagement retenu permettra de structurer l'environnement et les abords autour d'une voie urbaine et qualitative.

Le diagnostic environnemental joint au présent dossier.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une zone périurbaine, sur un emplacement réservé qui a permis depuis 1976 d'articuler l'évolution du territoire autour de ce projet. Il n'a pas vocation à générer de trafic automobile, mais gérer la superposition du trafic de transit avec le trafic local suite à la mise en service de la section centrale de la rocade. Il vise clairement la sécurisation et le développement de l'usage du vélo.

Il n'est concerné par aucun zonage réglementaire. Les enjeux réglementaires environnementaux concernent la loi sur l'eau (2.1.5.0 et 3.3.1.0) et les éventuelles dérogations CNPN en cas d'espèces protégées. Il apparaît donc que les enjeux environnementaux sont déjà traités dans le cadre d'autres procédures et donc pas nécessaire de doubler d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes supplémentaires : 1 - Diagnostic environnemental réalisé au stade des études d'opportunité, 2 - CR réunion du 22 avril 2021 avec la DDT05, 3 - Dossier de concertation publique au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, reprenant en synthèse l'étude d'opportunité, 4 - Sondages pédologiques et délimitation des zones humides.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

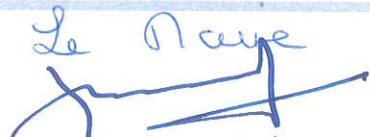


Fait à Gap

le,

29 AOUT 2022

Signature

Le Maire  
  
Roger DIDIER

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

